

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mai 2012

Compte-rendu

L'an deux mil douze, le onze du mois de mai, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de VIELVERGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation, en date du 5 mai 2012, de Monsieur Alain CHARLET, Maire en exercice.

Étaient présents :

Monsieur Alain CHARLET : Président

Madame Murielle ROCHE : 1^{ère} Adjointe

Madame Mireille THIÉBAUD : 2^{nde} Adjointe

Mesdames Évelyne SOMMET et Corinne CORTOT, Messieurs Arnault MERLE arrivé à 20h40, Gérald THIBERT et Pascal BELLORGET, conseillers municipaux

Était absent excusé :

Monsieur Boris OUDOT (procuration à Mme Murielle ROCHE)

Secrétaire de séance désignée : Madame Mireille THIÉBAUD

~~~~~

Chaque conseiller ayant reçu le procès verbal du Conseil Municipal du 9 mars 2012, Monsieur Alain CHARLET demande s'il y a des corrections à y apporter. Sans correction, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### Part scolaire :

La part scolaire est la somme versée par chaque commune du RPI pour chaque enfant scolarisé. Lors du dernier conseil d'école, en présence des maires de Cléry et de Perrigny sur l'Ognon, il a été convenu d'augmenter la part scolaire de 1 €uro comme tous les ans.

Monsieur le Maire propose un montant de part scolaire à 56 €uros, soit 1 €uro d'augmentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'augmenter la part scolaire de 1 €uro.

*Arrivé à 20h40 de Monsieur Arnault MERLE*

## Subvention aux associations :

**1) L'Association pour la Formation Professionnelle dans le bâtiment et les Travaux Publics de la Côte d'Or (1 élève) et le CFA La Noue (1 élève)** sollicitent une aide financière pour participer aux frais de scolarité de deux élèves issus de notre village.

Monsieur le Maire propose de refuser ces deux demandes au motif que les établissements concernés ne relèvent pas de la compétence municipale et invite le conseil municipal à se prononcer sur le refus de ces dossiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité sur les refus ci-dessus.

**2) L'ADMR de Pontailler-sur-Saône** intervient sur le canton de Pontailler dans différents domaines tels que l'aide à domicile, la téléassistance et le portage de repas. La subvention sollicitée permettrait de soutenir l'action de portage des repas afin que les personnes dépendantes puissent s'alimenter correctement et rester à leur domicile.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention à hauteur de 100 € en faveur de l'ADMR de Pontailler-sur-Saône.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour l'attribution d'une subvention de 100 € en faveur de l'ADMR de Pontailler-sur-Saône.

**3) L'Union Nationale des Combattants – Section de Pontailler-sur-Saône** sollicite une aide financière pour son fonctionnement. Monsieur le Maire rappelle que la section Cléry – Soissons – Vielverge a intégré la section de Pontailler-sur-Saône depuis cette année. Parmi ses membres, l'association compte 12 adhérents issus de notre village.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 100 € en faveur de l'Union Nationale des Combattants – Section de Pontailler-sur-Saône et étant Président de cette association se retire de la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour l'attribution d'une subvention de 100 € en faveur de l'Union Nationale des Combattants – Section de Pontailler-sur-Saône.

Au retour de Monsieur le Maire, Madame Murielle ROCHE l'informe de la décision du Conseil.

**4) L'Entente Sportive Pontailler Lamarche** sollicite une subvention de fonctionnement pour la saison sportive 2011-2012. Cette association compte une centaine de joueurs de 6 à 18 ans dont 12 joueurs issus de la commune de Vielverge.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 120 € (soit 10 € par joueur) en faveur de l'Entente Sportive Pontailler Lamarche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour l'attribution d'une subvention de 120 € en faveur de l'Entente Sportive Pontailier Lamarche.

**5) La Fondation Maréchal de Lattre – Comité de Côte d'Or** sollicite une aide financière dans le cadre du 60<sup>ème</sup> anniversaire de la mort du Maréchal Jean de Lattre de Tassigny, Commandant en Chef de la Première Armée Française.

Monsieur le Maire rappelle que la Première Armée Française a libéré la région et propose une subvention de 50 € pour cet anniversaire particulier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce par 2 voix POUR, 1 voix CONTRE et 6 abstentions pour l'attribution d'une subvention de 50 € en faveur de la Fondation Maréchal de Lattre – Comité de Côte d'Or.

**6) Les associations suivantes sollicitent une subvention auprès de la commune :**  
- **L'Association française des sclérosés en plaques** apporte son soutien aux personnes atteintes de sclérose en plaques. La subvention demandée devrait permettre à l'association de poursuivre ses actions.

- **L'amicale des aveugles et handicapés visuels de Côte d'Or et région** a pour principal objectif l'amélioration des conditions de vie des aveugles et des malvoyants et leur intégration dans la société moderne. La subvention sollicitée permettrait notamment l'acquisition de livres à caractères agrandis.

Monsieur le Maire propose de ne pas attribuer de subventions pour ces différents organismes car ils font partie des différentes grandes causes nationales pour lesquelles la commune ne donne aucune participation.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces refus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à 8 voix POUR, et 1 abstention sur les refus cités ci-dessus.

**7) Société de chasse « La Diane » - Association « S'Poire » - Club de l'amitié de Vielverge et de Soissons**

Bien que ces associations n'aient pas envoyé de demande de subvention, Monsieur le Maire propose d'attribuer la somme de 100 € à chacune, s'agissant des associations du village.

Monsieur le Maire rappelle que ces associations ont participé aux différentes animations communales qui ont eu lieu au cours de l'année 2011 et qu'elles seront à nouveau sollicitées pour les festivités 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 100 € à chacune des associations suivantes : Société de chasse « La Diane » - Association « S'Poire » - Club de l'amitié de Vielverge.

**8) L'École maternelle** sollicite une subvention exceptionnelle pour l'organisation d'un spectacle de fin d'année.

En effet, la sortie initialement prévue au cirque PINDER n'a pu se réaliser en raison d'un problème de transport. La date étant déjà retenue par des parents accompagnateurs (le 8 juin), le clown Gribouille a été sollicité pour présenter son spectacle de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

Le spectacle, d'une durée de 45 à 60 minutes en fonction de la participation des enfants, met en scène un clown et quatre petits chiens savants et à un coût de 650.00 €uros.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 200 € à la coopérative de l'école maternelle.

### Décision modificative :

À la demande du trésorier, il convient de prendre une décision modificative pour régulariser le dépassement de crédit apparaissant au chapitre 20 suite à l'intégration du budget, en effet une partie de la facture COSOLUCE (logiciel de gestion mairie) est à passer en investissement :

Article 2051 – concession et droit similaire : + 520.00 €

Article 2188 – autres immobilisations corporelles : - 520.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la décision modificative.

### Vente de parcelles boisées :

Un propriétaire du canton souhaite vendre, à la Commune, différentes parcelles qu'il possède sur le village.

Les parcelles et les prix sont les suivants :

- Les Savignards - parcelle D 198 de 60.40 ares pour 3500.00 €
- Champs sans nom – parcelles ZB 124, 125, 128 et 129 de 40.45 ares pour 1000.00 €
- Hautes Vevres – parcelles F 101 et 102 de 61.50 ares pour 1000.00 €
- La Dame (E 217) – Le Pré des Essarts (ZB 173) – Le Pré des As (F 273) de 109.92 ares pour 1700.00 € avec une parcelle en indivision de 10.35 ares

Plusieurs problèmes sont à soulever. En premier lieu, pour 5 parcelles, la commune ne possède pas de parcelle boisée jouxtant la parcelle en vente, il faudra donc faire purger le droit de préférence des propriétaires, mais ce n'est pas intéressant d'acheter des petites parcelles esseulées.

En second lieu, aucune n'a vraiment de bois exploitable.

Enfin, le prix demandé est trop élevé pour la valeur et le potentiel des terrains.

En conséquence, Monsieur le maire propose de rejeter l'offre et propose au Conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil rejette à l'offre par 8 voix POUR, et 1 abstention.

Le conseil charge Monsieur le Maire de négocier le prix des parcelles F101 et 102 jouxtant la parcelle F264 de notre patrimoine actuel, pour un montant maximum de 500 € par 7 voix POUR et 2 abstentions.

### Affouages :

La date limite d'exploitation des affouages était prévue au 15 avril. Les dizainiers avaient, cette année, à rendre en mairie une déclaration de fin d'affouage précisant pour chaque affouagiste s'ils avaient terminé ou non l'exploitation.

Un seul des quatre dizainiers a rapporté le document en mairie, Monsieur le Maire a écrit aux retardataires et a reçu une réponse ce soir même.

Dans la dizaine A, un affouagiste qui avait les procurations de 5 personnes (soit en tout 6 parts) n'a pas du tout exploité son bois, pour, à priori, des problèmes de santé. Sauf, qu'il n'a prévenu, ni son dizainier, ni la mairie, ni le garde forestier alors que c'est clairement indiqué sur le règlement d'exploitation.

Cette année, l'affouage était un peu particulier puisqu'il créait des chemins devant permettre l'exploitation de frênes, il n'est donc pas possible d'accorder des délais supplémentaires.

Après avis du garde forestier, les chemins non faits vont rester en l'état, afin d'éviter également une confusion entre l'affouage et les têtes de frênes qui seront laissées.

Le conseil est invité à se prononcer sur le non-respect du règlement qui prévoit des sanctions et la non réattribution d'un affouage la saison prochaine.

Monsieur le Maire propose de ne pas rembourser l'affouagiste au titre des sanctions et de ne pas lui attribuer de part l'année prochaine. De plus, un courrier sera adressé à l'ensemble des personnes ayant donné procuration et dont la part n'a pas été faite. Ces personnes pourront exploiter une part en leur nom mais ne pourront pas la donner à une autre personne.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité se prononce pour les mesures ci-dessus.

### Questions diverses :

#### ✓ **Tour du Pays Saône Vingeanne**

L'épreuve s'est bien déroulée puisque le soleil est revenu. Le Président du SCOD, Bernard MARY a adressé une lettre de remerciement.

Monsieur le Maire regrette le peu de participation des habitants et remercie les quelques membres du conseil qui se sont investis dans la préparation de l'épreuve, la tenue de la buvette et également leur présence comme signaleurs pour le contre-la-montre du matin.

#### ✓ **C'est coâ ces p'tites bêtes**

L'animation a attiré près de 40 personnes de Vielverge et d'ailleurs. Les animateurs du Conservatoire d'Espaces Naturels Bourgogne, aussi bien en salle que sur la gravière, ont permis de découvrir la richesse du patrimoine amphibien de notre région.

Nous allons réfléchir à une nouvelle animation à organiser lors de l'ouverture des étangs (refaire spécifiquement la même animation, ou une découverte différente des étangs)

✓ **Cérémonie patriotique**

Monsieur le Maire regrette que la cérémonie du 8 mai se soit déroulée sans la présence de nos voisins de Soissons et sans porte-drapeau. Pour le 11 novembre, il va demander que des porte-drapeaux de l'UNC puissent participer sur la commune et essayer de trouver une personne pour porter le drapeau de Vielverge. Toute candidature sera la bienvenue.

✓ **Absence de la secrétaire**

Madame Françoise WACHOWIAK a subi une nouvelle intervention chirurgicale qui l'a éloigné du secrétariat quelques temps. Tout s'est bien déroulé et elle devrait reprendre le travail le lundi 21 mai. Monsieur le Maire n'a pas prévu son remplacement pendant la durée de son arrêt et a assuré avec les adjointes et Mademoiselle Cindy FRELIN, les tâches prioritaires du secrétariat.

✓ **Naissance**

Madame Charlène BRULLEBAUD a donné naissance à une petite Lalie le 22 mars dernier et a adressé un faire-part en mairie. Monsieur le Maire va lui envoyer une carte de félicitations de la part du Conseil.

✓ **Chemin de Coudraye**

Monsieur Gérald THIBERT informe le conseil que, suite à un drainage des champs, des alluvions sont arrivés dans le fossé et qu'il faudrait le nettoyer et vider le bac de décantation.

Un trou est à boucher sur ce même chemin.

✓ **Vente de fleurs en papier et/ou de sacs**

Monsieur le Maire a été informé que des jeunes filles proposeraient à la vente des « fleurs » en papier (ou des sacs), principalement à des personnes seules. Elles diraient venir pour récupérer de l'argent pour un voyage avec le collège ou être autorisées par la mairie.

Personne n'étant au courant, Monsieur le Maire saisira la Gendarmerie.

✓ **Travaux logements communaux**

Messieurs Gérald THIBERT et Pascal BELLORGET demandent où en sont les travaux des logements (notamment celui au-dessus de l'école).

Monsieur le Maire informe qu'il a contacté l'architecte par mail pour connaître l'avancement du dossier et qu'il n'a pas reçu de réponse à ce jour.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h50

La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Mireille THIÉBAUD

Alain CHARLET